



PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Quimper, le 9 août 2022

SÉCURITÉ ROUTIÈRE : LUTTE CONTRE LES RODÉOS URBAINS DANS LE FINISTÈRE

Suite aux événements dramatiques survenus dernièrement en Ile-de-France, le ministre de l'Intérieur a décidé d'intensifier les contrôles contre les personnes effectuant des rodéos urbains.

Les rodéos urbains provoquent de graves troubles à l'ordre public et compromettent la sécurité de nos concitoyens.

La loi du 3 août 2018 a renforcé les sanctions contre les rodéos motorisés. Elle prévoit :

- un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende pour la participation à un rodéo à titre individuel ;
- 2 ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende pour la participation à un rodéo en réunion ou l'incitation, l'organisation ou la promotion de rassemblements destinés à des rodéos motorisés ;
- 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende pour la participation à un rodéo avec une circonstance aggravante (alcool, stupéfiants, absence de permis) ;
- 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende pour la participation à un rodéo avec 2 circonstances aggravantes.

Le texte prévoit également la confiscation obligatoire des véhicules ayant servi à commettre des infractions ainsi que l'annulation du permis de conduire pour une durée maximale de trois ans.

Bien que le département du Finistère ne soit pas le plus touché par ce phénomène, les forces de sécurité sont pleinement mobilisées et intensifieront, dans les jours et semaines à venir, les contrôles dans certains secteurs sensibles.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66

Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr

Contact presse
Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66
Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr